



Inauguration du parc du château



Travaux

La réhabilitation du Piat et du pont Martouret



Vie scolaire

L'année 2015/2016 se prépare



Culture

En avant-première : la prochaine saison



L'éditorial du Maire

Monistroliennes, Monistroliens,

En ce début juillet où sévissent chaleur et canicule, je vous demande à toutes et à tous de porter une attention particulière aux personnes seules, âgées, dans votre quartier, votre village, afin d'éviter le pire et faire preuve de solidarité.

Nous venons de prendre connaissance des résultats aux différents examens, excellents pour nos deux établissements scolaires. Bravo à toutes et à tous pour votre implication dans les projets pédagogiques ambitieux que vous mettez en oeuvre tout au long de l'année scolaire.

En cette période où chacun essaie de prendre quelques jours de repos, je vous souhaite de bonnes vacances. A ceux qui resteront au travail, bon courage.

Les agents municipaux et les élus seront présents à tour de rôle pour assurer leur mission de service public tout au long de cette période estivale.

Bon été à vous,




Jean-Paul LYONNET

Vie municipale

Inauguration du parc du Château

Vendredi 26 juin dernier, la municipalité a inauguré la seconde tranche de travaux du parc du Château.

Cette dernière phase concernait l'ancien jardin d'enfant.

Le terrain a été entièrement remodelé afin de redéfinir les espaces. Le mur a été détruit pour ne faire qu'un seul grand parc.

Des gradins ont été créés par les services techniques afin de pouvoir y proposer des spectacles en extérieur.

Des espaces jeux pour les enfants de 2 à 15 ans ont été disposés sur les espaces en herbe.

Des bancs et des corbeilles seront prochainement installés.

Les cheminements piétonniers sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Au belvédère surplombant le Monteil, une rose des vents a été sablée par les services municipaux.

A noter que tous les arbres ont été conservés et des petites plantations viendront agrémenter les espaces verts.

Grâce à ces multiples travaux, le parc du château est aujourd'hui un écrin de verdure dans le centre ville, avec des espaces ombragés, permettant ainsi de profiter des beaux jours.



Fin des travaux sur le Piat

L'aménagement commencé cet hiver s'est achevé. Le ruisseau du Piat, au niveau du pont Martouret, constituait un point noir de la commune en terme d'inondabilité, rendant notamment impossible l'entretien de la station de relevage des eaux usées située contre le pont. La passerelle initiale, susceptible de former un barrage avec des branchages en cas de crues, a été démontée. La nouvelle qui a été mise en place est, celle-ci, submersible et adaptée au passage d'engins, pour l'entretien de la station de pompage.

Le lit du ruisseau a été réhaussé et les berges ont également été aménagées, favorisant ainsi une continuité piétonnière jusqu'au quartier du Kersonnier. Les douglas des bords de berges ont été coupés pour pouvoir les remplacer par des espèces plus adaptées à cet environnement.

Enfin, dans le ruisseau lui-même, des rochers et frayères ont été disposés à l'attention des poissons, selon les recommandations de l'ONEMA et des sociétés de pêche.



Un balcon pour le pont Martouret



Seconde jeunesse pour le pont Martouret : l'ouvrage a tout d'abord été sablé par les agents des services techniques, grâce au prêt d'une saleuse de la DIRE.

Une lisse a ensuite été mise en place pour répondre à une problématique de sécurité puisqu'un garde-corps doit se trouver à 1,10 mètre minimum, le parapet en place étant, lui, à 0,80m.

La construction du balcon pour surplomber le ruisseau a ensuite été réalisée permettant une mise en valeur de l'ouvrage.

Enfin, des jardinières ont été confectionnées pour embellir l'espace et dégager le trottoir.

Espaces verts

Avec les beaux jours, le service des espaces verts est à pieds d'oeuvre afin que les parcs et jardins de la commune soient fleuris et bien entretenus.

L'embellissement de la ville en période estivale représente un travail conséquent, entre les tontes, les plantations, l'arrosage et l'entretien des multiples sites.

Soulignons aussi l'importance de laisser ces espaces publics propres et sans déchets afin que chacun puisse en profiter dans les meilleures conditions possibles.



Conseil municipal des jeunes

Depuis la rentrée 2014/2015, un groupe de jeunes s'est investi dans la vie municipale. Les propositions et les idées sont nombreuses et intéressantes. La participation au débat est intense.

Clémentine, Mattéo, Arthur et Kyllian participent de façon concrète à la vie sociale, culturelle et sportive de la ville. Si tu es collégien et que tu habites à Monistrol, si toi aussi tu es intéressé, tu peux rejoindre le groupe. Inscris-toi à l'accueil de la mairie.

Dès la rentrée, tu retrouveras des informations au sein du collège.

Signature d'une convention gendarmerie / police municipale

Les services de l'Etat, représentée par Mme la sous-préfète Agnès Chavanon, et la municipalité, représentée par Mr le Maire, ont signé une convention de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat. Ce partenariat a pour objet d'organiser une coproduction de sécurité entre l'Etat et notre collectivité locale. Un Diagnostic Local de Sécurité a été établi, de manière concerté, permettant de déterminer 3 axes prioritaires d'actions :

- la délinquance routière,
- la primo-délinquance et la délinquance des mineurs,
- les infractions à la législation sur les produits stupéfiants.

De manière plus générale, cette convention permettra d'accroître et de formaliser les échanges entre la gendarmerie et nos agents de la police municipale.

Elle permettra aux agents de disposer d'équipements de protections (gilets, bâtons de défense ou bombes anti-agression...) mais également de faire évoluer les missions de la police municipale.



Application de la loi Pinel

Désormais, les dispositions de la loi Pinel sont applicables sur le territoire de notre commune. Ces dispositions intéressent les investisseurs et les locataires dans le domaine du logement, et participent aussi à la relance du secteur du bâtiment. Le principe est d'encourager les investisseurs avec des réductions fiscales sous réserve de la location de leur bien pendant au moins 6 ans. Validité de la loi Pinel : elle concerne les biens acquis entre le 1er septembre 2014 et le 31 décembre 2016. S'il s'agit d'un logement à construire, la demande de permis de construire doit être déposée entre le 1er septembre 2014 et le 31 décembre 2016.

Conditions d'application de la loi Pinel :

- plafond de l'investissement : 300 000 euros par personne et par an ou 5 500 euros par m² de surface habitable,
- quelques exemples de plafond de ressources du locataire :
Pour une personne seule ou un couple sans enfant : 36216 euros,
Pour une personne seule ou un couple avec 1 enfant : 43554 euros,
Pour une personne seule ou un couple avec 2 enfants : 52579 euros.
- plafonnement du loyer pour 2015 : 8,74 euros/m², charges non comprises.
- les logements doivent respecter des niveaux de performance énergétiques.

- la loi Pinel s'applique aux logements suivants :

- logement acquis neuf,
- logement en l'état futur d'achèvement (VEFA),
- logement que vous faites construire,
- logement ancien faisant l'objet de travaux pour être transformé en logement neuf,
- logement ne satisfaisant pas aux caractéristiques de décence et faisant l'objet de travaux de réhabilitation,
- local affecté à un usage autre que l'habitation et faisant l'objet de travaux de transformation en logement.

Ces informations constituent les principes et avantages essentiels de la loi Pinel.

Pour avoir des informations complètes, il existe plusieurs sites internet, dont le suivant : **loipinel-gouv.org**.

Très concrètement, après avoir acquis un logement, c'est la déclaration d'impôt après la signature du bail avec un locataire qui permet de choisir de profiter de ces dispositions, en ayant pris soin de vérifier le plafond de ressources du locataire et que le loyer demandé respecte le plafond cité dans la loi.

Abattage des arbres de Beauvoir

Fin juin, les douglas situés à côté d'Espace Beauvoir ont été abattus.

L'espèce, principalement utilisée pour le reboisement des forêts, était inadaptée à un tel environnement.

Agés de plus d'une soixantaine d'années, ils étaient devenus dangereux pour les habitations voisines. Les bûcherons qui ont réalisé le chantier ont effectivement constaté des arbres souvent creux, représentant ainsi un risque lors



d'épisodes à fortes rafales de vents.

Les cèdres ont quant à eux été préservés, ceux-ci étant moins exposés à l'urbanisation voisine.

L'abattage des arbres n'est que le départ d'un réaménagement de cet espace. En effet, une étude sera prochainement lancée entre l'équipe municipale, l'Espace Beauvoir et l'accueil de loisirs de Beauvoir.

Vie scolaire

Tarifs pour la rentrée 2015/2016

Les nouveaux tarifs pour cette rentrée ont été votés en assemblée délibérante le 10 juillet courant.

Une nouvelle tranche de quotient familial est créée en fonction des revenus. Les transports scolaires redeviennent payants pour les primaires, avec une participation différente de celle des élèves du secondaire, allant de 10 euros/trimestre à 60 euros/trimestre. Le principe de gratuité à partir du 3^e enfant est maintenu.

Tarifs du restaurant scolaire :

| N° tranche | Quotient familial municipal | Prix du repas par jour | Prix pour enfant allergique | Prix participation journalière aux activités périscolaires |
|------------|---|------------------------|-----------------------------|--|
| 1 | inf. à 5 783 euros | 2,63 euros | 0,87 euros | 0,01 euros |
| 2 | sup. à 5 783 euros et jusqu'à 7 106 euros | 2,85 euros | 0,96 euros | 0,02 euros |
| 3 | sup. à 7 106 euros et jusqu'à 9 794 euros | 3,18 euros | 1,07 euros | 0,03 euros |
| 4 | sup. à 9 794 euros et jusqu'à 13 942 euros | 3,65 euros | 1,21 euros | 0,04 euros |
| 5 | sup. à 13 942 euros et jusqu'à 17 090 euros | 3,99 euros | 1,33 euros | 0,05 euros |
| 6 | sup. à 17 090 euros | 4,39 euros | 1,46 euros | 0,06 euros |

Prix d'un repas adulte : 8,15 euros.

Tarifs des transports scolaires :

| N° tranche | Quotient familial municipal | Participation trimestrielle par élève du primaire | Participation trimestrielle par élève du secondaire | Participation trimestrielle par élève du secondaire en garde alternée | Participation mensuelle par élève du secondaire |
|------------|---|---|---|---|---|
| 1 | inf. à 5 783 euros | 10 euros | 37 euros | 19 euros | 14 euros |
| 2 | sup. à 5 783 euros et jusqu'à 7 106 euros | 20 euros | 41 euros | 21 euros | 15 euros |
| 3 | sup. à 7 106 euros et jusqu'à 9 794 euros | 30 euros | 52 euros | 28 euros | 20 euros |
| 4 | sup. à 9 794 euros et jusqu'à 13 942 euros | 40 euros | 62 euros | 32 euros | 22 euros |
| 5 | sup. à 13 942 euros et jusqu'à 17 090 euros | 50 euros | 69 euros | 37 euros | 26 euros |
| 6 | sup. à 17 090 euros | 60 euros | 75 euros | 40 euros | 28 euros |

Permanences pour les inscriptions

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire, les permanences pour la remise des titres de transport et les inscriptions au restaurant scolaire seront temporairement élargies :

- mardi 25 août : 8h30-12h / 13h30-19h,
- mercredi 26 août : 9h-12h / 13h30-17h,
- jeudi 27 août : 13h30-17h,
- vendredi 28 août : 9h-12h.



Dès la rentrée, les permanences habituelles reprendront (mardi 8h30-12h, mercredi 9h-12h, jeudi 13h30-17h), à l'exception du mardi 1er septembre (13h30-17h).

L'avis d'impôt 2014 sur les revenus 2013 est demandé pour les familles qui ne l'ont pas fourni, à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué. A noter qu'aucun titre de transport ne sera délivré sans photo de l'enfant. Les tarifs sont consultables sur le site de la Mairie : www.mairie-monistrol-sur-loire.fr

Rythmes scolaires

Depuis la rentrée 2014/2015, la semaine des enfants des écoles publiques a changé.

La durée d'enseignement est de 5h15 par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le mercredi matin, la durée d'enseignement est de 3h.

Cette réforme a pour but de réduire le temps d'enseignement journalier et a vu apparaître une nouvelle activité pendant le temps d'école. Les horaires des cours sont donc modifiés :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-11h45 et 13h45-15h45 pour les élémentaires,
- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-11h45 et 14h30-16h30 pour les maternelles,
- mercredi : 8h30-11h30 (élémentaire et maternelle).

Une garderie gratuite est assurée par la mairie le mercredi de 11h30 à 12h30.

Un questionnaire, rédigé par la communauté de communes, a été distribué aux familles ainsi qu'aux élèves des écoles publiques. Le bilan est positif et encourageant puisque sur Monistrol 87% des familles sont satisfaites des activités proposées ainsi que de la mise en place des rythmes scolaires.

Le fait de travailler un matin supplémentaire (le mercredi matin) permet une souplesse dans l'enseignement. Les 2 heures de l'après-midi sont aussi appréciées.



Vie économique

Les nouveaux commerces

Pizza Bella

La pizzeria a ouvert le 1er juillet dernier.

Située au 58, avenue de la Libération, les pizzas sont à emporter ou livrées à domicile.

Les horaires : du lundi au dimanche de 11h à 14h et de 17h à 22h.



Du nouveau et des changements au cinéma

Depuis 6 ans, le cinéma municipal évolue en proposant le meilleur des films Art et Essai et grand public. Les sorties nationales que l'équipe réussit à obtenir auprès des distributeurs permettent d'être au cœur de l'actualité cinématographique ; depuis le début de l'année, plus de 11 sorties nationales ont été négociées comme Cendrillon, the Avengers, on voulait tout casser ou encore Les Minions, à découvrir cet été.

Le cinéma tente aussi d'être à votre écoute par un cahier de suggestions de programmation disponible dans le hall du cinéma. Toutes les demandes sont étudiées.

La commission de programmation, constituée de l'équipe du cinéma et de bénévoles de l'association Cinémagie, travaille toutes les trois semaines pour proposer un choix de films varié.

Développer des outils pour améliorer ou réduire votre attente

Depuis plusieurs mois, il est possible d'acheter ses places en pré-vente : dès l'ouverture du cinéma, c'est-à-dire une heure avant le début de la première séance du jour, vous pouvez venir au cinéma acheter votre place pour une séance du même jour.

En caisse, vous retrouverez désormais une file d'attente par film avec un décalage de séance d'un quart d'heure pour les grandes sorties nationales comme Jurrasik World, facilitant ainsi l'accès à votre séance.

En salle, l'équipe de la médiathèque vous propose une sélection musicale que vous pouvez emprunter par la suite à la médiathèque.

Quant à la carte d'abonnement de 10 places, elle vous permet de bénéficier d'un tarif à 5,20 euros la place au lieu de 6,70 euros en plein tarif. Elle réduit aussi le temps de passage en caisse.

Attention, à partir du 1er octobre, la carte d'abonnement sera désormais limitée dans le temps et sera valable un an à compter de sa date d'achat.

Un nouvel espace

Le hall du cinéma vous accueille désormais dans un espace convivial en perpétuel réflexion.

La première utilisation de ce nouvel équipement lors du concert de blues du 23 juin fut un succès. L'équipe est heureuse de vous accueillir dans ce nouvel espace dédié aux rencontres et aux échanges.



Location du cinéma

Les salles de cinéma se louent (hors matériels de projection) aux horaires de fermeture du cinéma, soit par heure, soit par créneau horaire représentant ; matinée, après-midi, soirée (seulement le mardi).

| | Associations locales et particuliers, organismes de mission de services publics | Entreprises, sociétés extérieures, associations non locales |
|---------------------------|---|---|
| Grande salle (219 places) | 400 euros TTC/créneau | 900 euros TTC/créneau |
| Petite salle (129 places) | 200 euros TTC/créneau | 500 euros TTC/créneau |

La prochaine saison culturelle est prête

Afin de favoriser et simplifier l'accès à l'offre de spectacles vivants sur la commune, la MJC et la Municipalité se sont rapprochées pour unifier leur saison culturelle.

En attendant de recevoir la nouvelle plaquette et d'assister à la soirée de présentation de la saison le vendredi 11 septembre à 19h30 à l'Espace Culturel du Monteil, voici un avant programme des différents spectacles proposés dans le cadre de l'abonnement.

Samedi 3 octobre 20h30 Espace Culturel

"L'œuf, la poule ou Nicole ?"

One woman show pétillant
en ouverture de saison



Samedi 24 octobre 20h30 Espace Culturel

Concert spectacle Les Mac Abbé and the Zombi Orchestra

humour noir,
dérision et
musique festive



Mardi 27 octobre 20h cinéma la Capitelle

"Des rêves dans le sable"

Spectacle
pour petits
et grands
d'un nouveau
genre
extraordinaire



Samedi 23 janvier
20h30

Espace Culturel
Théâtre musical avec

"A Plates coutures"

par la compagnie
Nosfératu Production.
Le combat
des ouvrières Lejaby
pour sauvegarder
leur emploi.



Samedi 2 avril
20h30 Espace Culturel

Théâtre avec "la visite de la vieille dame"

de Friedrich
Dürrenmatt
par la compagnie
du Bonhomme.
Les comédiens
nous entraînent dans
un rythme effréné
où l'on rit du drame
qui se dessine
sous nos yeux.



Samedi 21 mai
21h Espace Culturel
"CloC"

par la Compagnie
32 novembre.
Mélange de magie,
de nouveau cirque
et de création plastique
pour faire
exister l'illusion.



Vie associative

Zoom sur Monistrol Verticale

Le club d'escalade a été créé en 1989. Il compte pendant une dizaine d'années 60 grimpeurs qui s'entraînent sur une structure de 100 m² au gymnase du Mazel.

Très rapidement, l'engouement pour l'escalade amène la municipalité à réfléchir à un agrandissement de la structure. Celle-ci voit le jour en 2013 avec une salle d'escalade de type régional, à la halle des sports du Monteil.

Pour son ouverture, Monistrol Verticale organise les inter-régions Rhône-Alpes Auvergne, avec 400 compétiteurs. Depuis, de nombreuses compétitions départementales ou régionales ont eu lieu sur la structure, comme les 27 et 28 juin derniers où le club a reçu les meilleurs jeunes Français lors d'une étape de la coupe de France d'escalade.

Le club compte actuellement 220 licenciés, encadrés par 3 moniteurs.



Podium lors de la coupe de France des 27 et 28 juin

L'école d'escalade regroupe les jeunes mais aussi les adultes, les débutants étant encadrés par un moniteur, les plus anciens pouvant pratiquer leur activité en autonomie.

L'escalade peut être pratiquée sous forme de loisirs ou avec un objectif de compétition dans le but de participer aux diverses rencontres départementales ou régionales.

Pendant la période estivale, la structure reste ouverte. L'encadrement du club est à la disposition des vacanciers pour pratiquer l'escalade en intérieur ou sur site naturel, faire les via ferrata de la région ou pratiquer le canyoning.

L'objectif de Monistrol Verticale est maintenant de développer les activités extérieures : sorties en milieu naturel, montagne, ski d'alpinisme ou canyon... et aussi de labelliser son école d'escalade.

Plus d'informations : www.monistrolverticale.fr

Monistrol Natation devient Marches du Velay Natation

De nouvelles perspectives pour le club de natation, devenu désormais une association communautaire.

Le 17 juin dernier lors d'une assemblée extraordinaire le club "Monistrol Natation" a modifié ses statuts et s'appelle à présent "Marches du Velay Natation".

La communauté de communes a en effet pris la compétence natation sportive pour soutenir dès cette année le club de natation, ce qui lui permet de tourner une page avec un certain soulagement.

L'incapacité des élus monistroliens de la précédente majorité à résoudre le litige concernant la gestion du centre aquatique n'avait pas permis jusqu'à présent cette évolution, et avait engendré plusieurs difficultés pour le club de natation, qui retrouve enfin des garanties et des perspectives intéressantes pour l'avenir.



Fête des classes en 5

Le défilé des classes en 5 aura lieu le dimanche 13 septembre. Les personnes qui souhaitent y participer et qui ne se sont pas encore inscrites peuvent le faire auprès de leur référent.

Espace d'expression de la majorité au conseil municipal

Cette rubrique est ouverte aux composantes du conseil municipal. Ces textes n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Liste "Monistrol avec vous"

Assumer ses responsabilités

Etre élu c'est agir dans l'intérêt général, c'est aussi savoir prendre ses responsabilités. Malgré les critiques futiles de l'opposition qui ont pour seul objectif d'alimenter la polémique, nous assumons les décisions parfois difficiles que nous avons dû prendre afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, d'assurer une gestion saine et responsable de la commune, de retrouver des relations apaisées et constructives au sein de la communauté de communes où Monistrol doit avoir un rôle moteur dans le respect de ses partenaires.

Concernant la sécurité des biens et des personnes, nous avons été contraints de faire abattre les arbres du petit bois de Beauvoir. Le diagnostic des agents forestiers était sans appel : les douglas étaient creux, inadaptés pour cet environnement et présentaient un réel danger pour les habitations toutes proches lors de vent fort.

Quant à l'annulation de la fête de la musique, l'installation d'une manifestation de cette ampleur se prépare plusieurs jours auparavant (mise en place des scènes, des sonorisations, chapiteaux, coffrets électriques...). La décision d'annulation ne pouvait donc être prise le jour J. Certes il n'a pas plu le samedi, mais les installations auraient été inutilisables en raison des fortes pluies tombées le vendredi soir. Le risque d'orages violents était important. La sécurité des groupes de musiciens et du public a primé dans notre décision.

L'équipe municipale précédente a réalisé la défense incendie de la zone industrielle de Chavanon. Lors de la mise en route, il est apparu que le débit d'eau était très insuffisant pour assurer une protection efficace. Même si cette installation était neuve, il était impératif de corriger ce problème, chose que nous avons faite dès notre arrivée, pour la sécurité des industries.

A propos de la communauté de communes, après avoir annoncé publiquement en 2008 une participation aux charges de fonctionnement de l'Ozen de 190 000 euros par an (source compte-rendu de la commission centre nautique du 24 juin 2008), les élus monistroliens de la précédente majorité ont finalement décidé de ne pas tenir cet engagement et de proposer en 2013 une participation de 135 000 euros par an sans limitation de durée. Nos partenaires de la communauté de communes n'ont alors pas accepté que Monistrol ne respecte pas ses engagements. Cela a eu pour conséquences le blocage de nombreux projets communautaires. La nouvelle équipe a eu alors à cœur de résoudre ce problème et d'améliorer l'image de Monistrol ainsi que les relations avec les élus des autres communes. D'autres projets vont donc pouvoir enfin voir le jour : réalisation du rond-point de La Borie au printemps 2016, les travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage vont débuter fin d'année 2015 (alors même que ce dossier était au point mort depuis des années), et Monistrol va bénéficier de 410 000 euros d'aide à l'investissement de la part de la communauté de communes.

Nous regrettons l'attitude de l'opposition qui se satisfait de postures politiciennes pouvant se résumer à "on critique tout on ne propose rien". Lors des commissions qui sont le lieu d'élaboration de débats les propositions des élus de l'opposition sont absentes, alors même qu'ils sont friands de déclarations par presse interposée.

"L'action ne dérive pas de la pensée mais d'une bonne volonté à assumer ses responsabilités".

Etat civil

Les naissances

Le 2 mai de Augustin SOLEILLANT, le Pinet.

Le 4 mai de Eva TURAN, rue des Coquelicots.

Le 5 mai de Mélina HOAREAU, chemin de Pegrenat.

Le 12 mai de Gaspard SAGNES, Nant.

Le 22 mai de Alicia SAMUEL, place du Moonteil.

Le 23 mai de Elise NAMIN, chemin de la Campagne.

Le 27 mai de Louane ROMÉYER, rue du Moulin à Vent.

Le 27 mai de Nolhan SOLMONA, av. du 11 Novembre.

Le 29 mai de Evan GUERREIRO, chemin de Chaponas.

Le 30 mai de Théo MOREL, chemin de la Papeterie.

Le 2 juin de Lowen CELLE, boulevard Pierre Vaneau.

Le 3 juin de Corentin TESSIOT, rue du Monteil.

Le 3 juin de Sandy AMARA, Antonianes.

Le 4 juin de Océane GRANGER, les Embessets.

Le 12 juin de Lise CHALAYE, rue des Frênes.

Le 13 juin de Margaux NGUYÊN, Chaponas.

Le 17 juin de Louane ROCQUET, HLM le Kersonnier.

Le 20 juin de Léna MESTRAL, le Puits des Souchonnes.

Espace d'expression de la minorité au conseil municipal

Cette rubrique est ouverte aux composantes du conseil municipal. Ces textes n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Liste "Monistrol pour tous"



Un budget 2015 pour quel projet de mandat ??????

Le Conseil municipal du 10 Avril 2015 était consacré principalement aux finances et tout particulièrement à la présentation et l'approbation des différents budgets de la commune. Comme chaque année, seul le budget principal a donné lieu à un débat entre l'équipe majoritaire et l'opposition. Tout en reconnaissant bien volontiers le contexte budgétaire difficile, en raison de la réduction des dotations d'état et la perte de change générée par les emprunts en francs suisses, il était néanmoins possible de bâtir un budget ambitieux, non pas tant par le volume, mais par le contenu.

Hélas, il n'en est rien puisque l'équipe Lyonnet, n'a toujours pas de projet, faute de vision pour le Monistrol de demain.

Nous avons également déploré l'abandon de 2 projets qui nous tenaient particulièrement à cœur :

- La voie de liaison entre le rond-point de la montée du Prince et l'avenue de la Catalogne qui était une réponse aux problèmes récurrents et croissants de la circulation en centre-ville,
- L'abri à condoléances, au cimetière... Monsieur le Maire en personne s'était engagé à le réaliser (2 projets "grand public")

Ce budget ne méritait pas notre confiance, car c'est en vérité un budget d'affichage.

En effet sur les 1 770 000 euros d'investissements inscrits à celui-ci, 40 % soit 640 000 euros ne seront pas réalisés avant 2016, voire plus tard.

- Vestiaire et club-house USM Foot : 160 000 euros,
- Vestiaire et club-house EMYR (Rugby) : 160 000 euros,
- Réhabilitation des allées du château : 180 000 euros,
- Acquisition de terrain pour l'implantation du Centre de Secours face au siège de la Communauté de Communes (Route de Ste-Sigolène) : 140 000 euros.

Luc JAMON, 1er vice-président de la Communauté de Communes des Marches du Velay en charge des finances, a, dans une envolée théâtrale dont il est coutumier, qualifié ce budget de sérieux, sans pour autant contester notre argumentation. Budget sérieux ?

Pour plus d'information sur nos prises de position, nos points de vue mais aussi des informations sur la vie monistrolienne, des reportages photos, consultez, www.regardsmonistroliens.fr

Etat civil

Les naissances

Le 22 juin de Jules FREYSSENET-PEYRARD, le Kersonnier.

Le 25 juin de Mélina PERBET, av. du 11 Novembre.

Le 26 juin de Emma PETAVY, rue des Chataigniers.

Le 29 juin de Swann CHAZALMARTIN, av. de la Gare.

Les mariages

Le 2 mai de Loubna ACHCHAFHI et Romain BONNET, allée de la Côte.

Le 23 mai de Marilyn SANTERRE et Jimmy BRAGA, boulevard Vaneau.

Le 30 mai de Lucie MANGIARACINA et Denis HIVERT, le Moulin de Grangevallat.

Le 6 juin de Anne-Marie MONTCHALIN et Louis-François FUCHS, rue Vieille Charrat.

Le 20 juin de Caroline PAUCET et Rémi BRUYERE, rue du Monteil.

Le 27 juin de Véronique PREYNAT et Raphaël CHARRAS, av. Charles de Gaulle.

Etat civil

Les décès

Le 1er mai de Marie BERTHET, 4, allées du Château.
Le 5 mai de Marthe FAUCON, av. Leclerc.
Le 28 mai de Paulin DEMARS, le Pinet.
Le 3 juin de Christine TAILLANDIER, Pont de Lignon.

Le 12 juin de Henriette ETCHARRY-FERRE, 4 allées du Château.

Le 24 juin de Marguerite FRANCOIS, 4 allées du Château.

Le 24 juin de Claude RIFFARD, faubourg Carnot.

Le 25 juin de Jeannine LACHARME, rue de Chabron.

L'agenda

A noter en août

- Samedi 1er : **Mini stage bijoux**, fabrication d'un bracelet et d'une paire de boucles au magasin "Tout et son Contraire". 20 euros. Dès 6 ans. Réservations à l'office de tourisme.
- Lundi 3 : **Don du sang**, 9h-12h et 15h-19h, à la Capitelle.
- Mardi 4 : **Visite du GAEC** d'Orcimont et de l'Or des Champs. Visite de la fromagerie et découverte des animaux. 3 euros, gratuit moins de 12 ans. Réservations à l'office de tourisme.
- Mercredi 5 : **Atelier et goûter** pour enfants avec fabrication d'une glace et d'une tartelette aux fruits rouges au Paradis Sucré. 14 euros. Réservations à l'office de tourisme.
- Jeudi 6 : **Visite du jardin de Cocagne** au Bruchet. Dès 5 ans. 5 euros. Réservations à l'office de tourisme.
- Vendredi 7 : **Promenade découverte** de la roche à l'habitat, 5kms. Dès 9 ans. Réservations à l'office de tourisme.
- Samedi 8 : **Mini stage** de fabrication d'une pochette en tissu au magasin "Tout et son Contraire". 20 euros. Dès 10 ans. Réservations à l'office de tourisme.
- Mardi 11 : **Découverte du canoë** en famille. 12 euros. Réservations à l'office de tourisme.
- Mercredi 12 : **Parcours commenté** du bourg ancien. Gratuit. Réservations à l'office de tourisme.
- Jeudi 13 : **Visite du château de Foletier**. 3 euros. Gratuit moins 12 ans. Réservations à l'office de tourisme.
- Vendredi 14 : **Aqua bike, piscine et détente** à l'Ozen. Dès 18 ans. 15 euros. Réservations à l'office de tourisme.
- Mercredi 19 : **Découverte du massage** bien-être par Chantal Aulagnier. 25 euros. Réservations à l'office de tourisme.
- Vendredi 21 : **Concours de pétanque** de l'amicale des donneurs de sang, 14h au boulodrome.
Balade dans les gorges de la Loire et goûter au Pot'y Néron. 6 euros. Dès 6 ans. Réservations à l'office de tourisme.
- Samedi 22 : **Fête de la terre**, avec les jeunes agriculteurs à Chazelles. Semis et labour, marché de producteurs, activités pour les enfants, inter-village, repas saucisse-sarrasson.
- Mercredi 26 : **Initiation à la pêche** à Antonianes. Gratuit. Dès 8 ans. Réservations à l'office de tourisme.
- Jeudi 27 : **Visite de l'atelier** de Jeroen Bruynooghe, luthier à Pont de Lignon. Gratuit. Réservations à l'office de tourisme.
- Sam 29 et dim 30 : **Championnats de France** de skate tout terrain, avec Clean Slide MTB, au Mazel.

A noter en septembre

- Mercredi 2 : **Permanence** gratuite et confidentielle d'un notaire, 10h-12h à la maison Carion.
- Samedi 5 : **Forum des associations**, 14h-18h au gymnase du Mazel.
- Sam 5 et dim 6 : **Salon du bois**, de 9h à 18h, au gymnase du Monteil. Entrée gratuite.
- Vendredi 11 : **Présentation** de la saison culturelle, 19h30 à l'Espace Culturel.
- Dimanche 13 : **Exposition de motos** avec Gaule Riders, vente de pièces d'occasion, baptêmes d'hélicoptère au Mazel.
Fête des classes en 5, avec défilé en centre ville.
- Samedi 19 : **Run and bike**, binômes VTT et course à pied, 3 parcours, 14h au lycée privé.
Virades de l'espoir, randonnée et repas à la Capitelle.